

Direction des communications et de la
participation publique

Plan directeur des parcs et des espaces verts

Bilan de la démarche de participation publique



Préparé par : Steven Hill Paquin,
Coordonnateur à la participation publique

Révisé par : Cynthia Simard,
Directrice des communications et de la participation publique
24 septembre 2025



Table des matières

Bilan de la démarche de participation publique.....	1
Table des matières	2
Mise en contexte.....	3
Résumé de la démarche de participation publique.....	3
Les éléments pris en compte dans la réflexion	4
Processus décisionnel et suites du projet.....	6

Mise en contexte

À Trois-Rivières, les parcs et les espaces verts représentent une ressource précieuse et indispensable au bien-être des citoyennes et des citoyens. Le *Plan directeur des parcs et des espaces verts* (PDPEV) est un outil stratégique de référence pour orienter les décisions liées à la gestion et à la planification du réseau de parcs et d'espaces verts de la Ville de Trois-Rivières pour l'horizon 2025 - 2035.

Afin d'informer la population, de mieux comprendre ses besoins et de recueillir ses opinions sur les enjeux liés au développement des parcs et espaces verts, la ville a entrepris une démarche de participation publique. Cette démarche a mobilisé environ 1030 citoyennes et citoyens.

Les activités de consultation publique menées dans le cadre de cette démarche ont donné lieu à la production de rapports qui sont disponibles sur le [site Web de la Ville](#).

Le bilan de la démarche vise à expliquer comment la participation des citoyennes et citoyens a été prise en considération dans la réflexion ou la prise de décision entourant le projet.

Résumé de la démarche de participation publique

En septembre 2024, la Ville a entrepris une démarche de participation publique portant sur le *Plan directeur des parcs et des espaces verts* (PDPEV). Les différentes mesures associées à la démarche étaient les suivantes :

Démarche de participation publique

Mesure de participation publique	Objectifs de participation publique
Séance d'information 10 septembre 2024 Personnes participantes : 27	- Informer la population par rapport à la démarche de consultation ainsi qu'au rôle d'un plan directeur des parcs et des espaces verts.
Sondage en ligne 10 sept. au 13 oct. 2024 Personnes participantes : 924	- Comprendre les habitudes de fréquentation, les besoins et les aspirations de la population à l'égard des parcs et espaces verts.

Appel de mémoires 10 sept. au 13 oct. 2024 Mémoires reçus : 1	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à la population d'exprimer leur opinion à l'égard du futur plan directeur des parcs et des espaces verts.
Rencontre avec les organismes 14 novembre 2024 Personnes participantes : 17 (15 organismes)	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'opinion des organismes par rapport à différents enjeux touchant le développement et l'entretien des parcs.
Cohorte citoyenne 19 et 26 novembre 2024 Personnes participantes : 33	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'opinion de la population par rapport à différents enjeux touchant le développement et l'entretien des parcs.
Séance de consultation publique 18 juin 2025 Personnes participantes : 32	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter aux partenaires du milieu et à la population une première ébauche du Plan directeur des parcs et espaces verts et recueillir les commentaires.

L'animation des activités de la démarche et l'analyse des résultats de consultation ont été réalisées par la Direction des communications et de la participation publique.

Les éléments pris en compte dans la réflexion

La démarche de participation publique a permis d'alimenter la réflexion entourant le projet. Voici les principaux éléments ayant été pris en compte dans l'élaboration du *Plan directeur des parcs et des espaces verts* (PDPEV).

Sujet/aspect du projet	Éléments issus de la démarche	Influence sur le projet
Optimisation des ressources	On souligne qu'il faut : <ul style="list-style-type: none"> - Des aménagements plus réfléchis et une planification à long terme pour éviter la redondance ou le gaspillage des ressources ; - Des infrastructures durables et polyvalentes (modules intergénérationnels, sentiers connectés, etc.). 	L'orientation 2 du plan prévoit : <ul style="list-style-type: none"> - Une réévaluation systématique des besoins en amont de l'ajout, du remplacement ou du retrait d'équipements et d'infrastructures dans un parc selon sa typologie et sa vocation ; - Le déploiement d'infrastructures multifonctionnelles, intergénérationnelles et toutes saisons.

<p>Conservation des milieux naturels</p>	<p>On souligne qu'il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver des sites naturels, en particulier dans les parcs et espaces naturels ; - Diminuer l'utilisation du béton, végétaliser plus et créer de zones protégeant la biodiversité (zones tampons, sentiers éducatifs). 	<p>L'orientation 3 du plan prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'intégration de l'approche 3-30-300 dans son futur plan d'action ; - L'amélioration de l'accès aux rives et à des milieux naturels de qualité ; - L'augmentation de la connectivité écologique du réseau de parcs et d'espaces verts ; - Le déploiement d'infrastructures vertes et la diversification de la végétation dans le réseau des parcs et des espaces verts afin de les rendre résilientes aux changements climatiques.
<p>Équipements et entretien</p>	<p>On souligne qu'il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le besoin d'un entretien plus régulier et l'ajout d'infrastructures sanitaires (toilettes accessibles, poubelles, etc.) ; - Créer davantage de parcs canins. 	<p>Le plan prévoit l'orientation 1 intitulée « Élever les standards d'entretien et de mise à niveau des actifs existants ».</p> <p>L'orientation 2 du plan prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diversification et la mise à jour des équipements dans les parcs de quartier et les grands parcs municipaux en lien avec les besoins et les tendances, tout en misant sur le choix d'équipements durables. <p>Une réflexion est en cours sur les parcs canins.</p>
<p>Accessibilité, sécurité et signalisation</p>	<p>On souligne qu'il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les sentiers en matière d'éclairage, de signalisation et de sécurité afin d'encourager leur usage quotidien ; - Améliorer l'accessibilité universelle des parcs et des espaces verts ; - Concilier les différents usages et loisirs dans les parcs linéaires et près des cours d'eau. 	<p>L'orientation 4 (Améliorer l'expérience, la qualité, l'accessibilité et la sécurité des parcs) du plan prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de l'accessibilité universelle, des espaces, des équipements et des infrastructures du réseau des parcs et des espaces verts ; - L'intégration des besoins de la population et des organismes partenaires lors de la planification et de la conception des parcs et des espaces verts ;

		<ul style="list-style-type: none">- La bonification et la diversification des activités de plein air. <p>L'orientation 3 du plan prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'amélioration de l'accès aux rives et à des milieux naturels de qualité.
Culture et événements	<p>On souligne qu'il faut :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une meilleure intégration des éléments patrimoniaux locaux (faune, flore, histoire) dans les aménagements ;- Consolider le rôle des parcs comme vecteurs de socialisation (activités culturelles et artistiques, etc.).	<p>L'orientation 5 du plan prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le soutien à l'événementiel local ;- La valorisation et l'embellissement respectueux des parcs en y intégrant ponctuellement des interventions artistiques éphémères, ou permanentes.

Processus décisionnel et suites du projet

Les éléments soulevés par les personnes ayant participé à la démarche de participation publique ont été pris en compte par l'administration municipale.

Le *Plan directeur des parcs et espaces verts* a été officiellement adopté le 16 septembre 2025. Au cours de l'année 2026, la Ville procédera à l'élaboration d'un plan d'action. Celui-ci s'inscrira dans la vision d'ensemble, les grandes orientations et les axes stratégiques établis dans le plan directeur. Il sera élaboré de concert avec les parties prenantes du milieu afin de définir les mesures à mettre en œuvre, les délais prévus ainsi que les ressources nécessaires à leur réalisation.



Pour plus d'information :

1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 368

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Téléphone : 311 ou 819 374-2002

Télécopieur : 819 374-2299

v3r.net